

# ÉPISODE CÉVENOL 43

Avril 2025

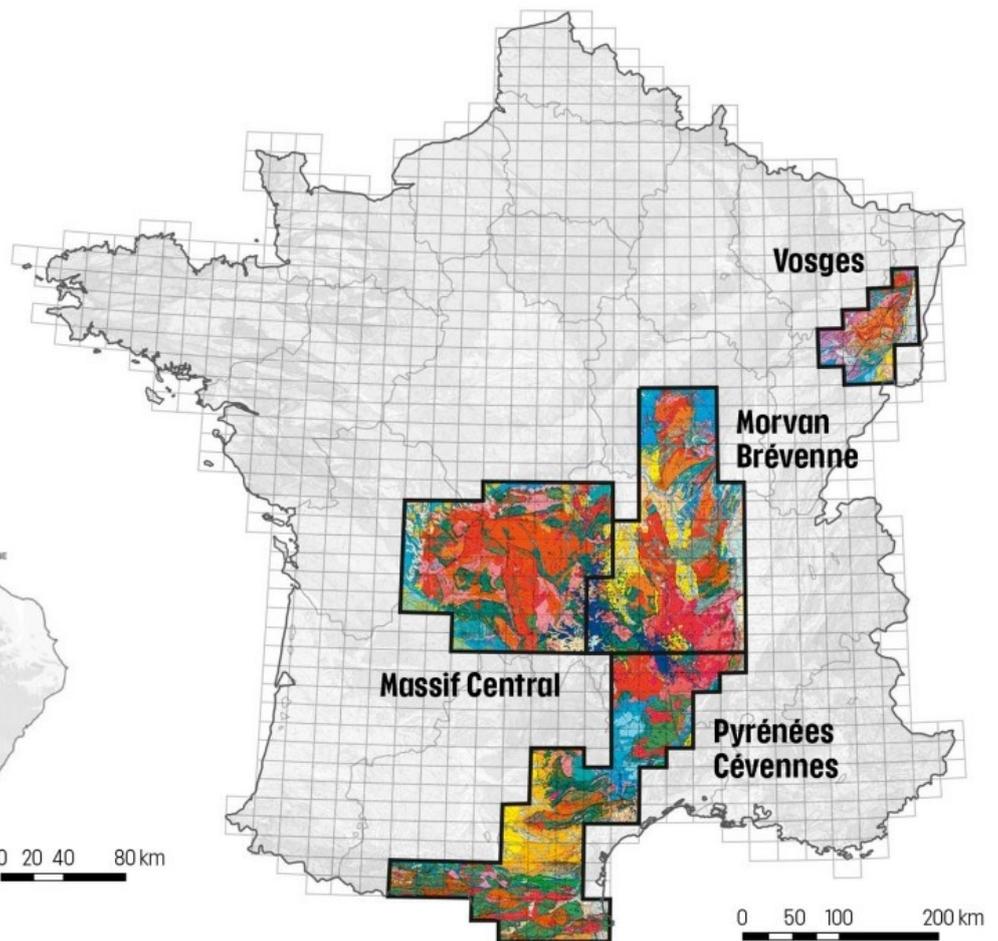
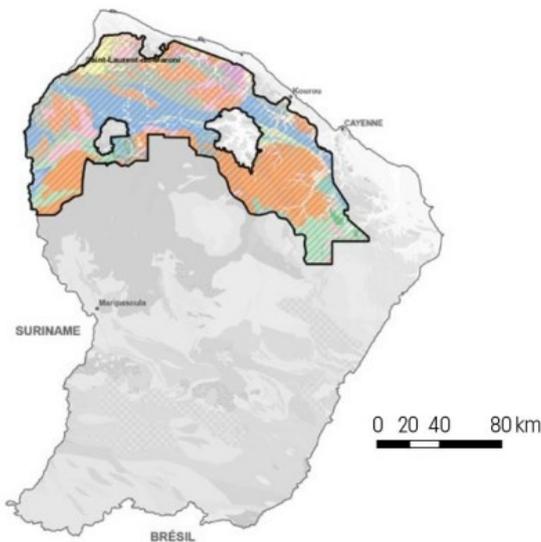
## *Un courant d'air et de rivière*

### Les mangeurs de terre

Les grands patrons se frottent les mains. Il faut reconnaître que la supercherie est de taille : justifier la relance de l'industrie minière en Europe – l'une des activités les plus toxique et énergivore qui soit, sous couvert d'assurer le déploiement des énergies « vertes » nécessaires à la transition énergétique, il fallait oser !

l'industrie en matières premières minérales, l'annonce par le gouvernement français en 2023 de mesures de simplification administratives doit permettre d'accélérer les procédures minières, le règlement européen sur les matières premières critiques (Critical Raw Materials Act) de 2024 fixe comme objectif une capacité d'extraction de 10 % de la consommation annuelle Européenne sur son territoire d'ici à 2030.

#### Guyane française Sillon nord



Car la relance de l'activité minière sur le sol Européen est bien en cours. Face à la vertigineuse explosion des besoins en ressources minérales (en vingt ans, les volumes de métaux extraits dans le monde ont doublé), les dirigeants européens ne veulent pas demeurer en reste face à leurs concurrents russes ou chinois, et réduire un tant soit peu leur dépendance. Bien que peu médiatisée, cette nouvelle ruée minière est planifiée depuis plusieurs années déjà. En France, le rapport Varin de 2022 vise à sécuriser l'approvisionnement de

Et pour faire suite à l'annonce du chef du gouvernement de 2023 indiquant que la France doit faire évaluer son propre potentiel, c'est tout un programme d'identification des ressources qui vient d'être annoncé par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) en février 2025. Ce vaste inventaire, d'un montant de 53 millions d'euros et d'une durée prévisionnelle de 5 ans, va être mené sur cinq grandes zones du territoire métropolitain, dont une allant des Pyrénées aux Cévennes. La Guyane vient d'être ajoutée le 20 mars dernier à la liste

des territoires dont le sous-sol sera étudié. Il n'y a donc que peu de doutes quant à l'intention d'ouvrir de nouvelles mines en France d'ici quelques années dans les zones qui s'avéreront propices à l'extraction. Une vingtaine de demandes de permis ont déjà été déposées sur le territoire métropolitain, et plus de 170 en Europe.

Seul bémol, s'il est assez aisé d'aller dévaster la planète et de créer des désordres sociaux à l'autre bout du monde (néocolonialisme oblige, les conditions de travail, les normes environnementales et l'emprise d'organismes financiers tels le FMI ou la Banque Mondiale génèrent un contexte nettement plus propice qu'en occident...), le faire en Europe demeure plus compliqué. Les industriels chef d'entreprises l'ont bien compris :

se pose la question de l'acceptabilité sociale. Et il n'est pas certain que l'emploi d'oxymores fallacieux tels que « mine verte » ou « mine responsable » suffisent à faire passer la pilule auprès de populations ne voyant pas forcément d'un bon œil que soient disséminés partout autour de chez elles des rejets de métaux toxiques tels le plomb, le mercure ou l'arsenic.

C'est ainsi qu'un subtil subterfuge a été trouvé. Comme l'indique la commission européenne : « Pour réaliser la transition, il faudra renforcer la production locale de batteries, de panneaux solaires, d'aimants permanents et d'autres technologies *propres* (c'est nous qui soulignons !) ». Évidemment, l'alibi louable de la transition passe mieux que si l'objectif premier était révélé : poursuivre le développement exponentiel du secteur des objets connectés et des centres de données numériques (datacenters), ceux de l'aérospatiale ou de l'armement. Tel le cailloux qui cache la carrière, c'est au nom de la transition énergétique que la relance minière européenne doit se faire.

Célia Izoard, journaliste et philosophe, autrice de l'ouvrage « La ruée minière au XXIème siècle, enquête sur les métaux à l'ère de la transition », résume clairement l'hypocrisie : « Notre civilisation a besoin d'un sevrage métallique, autant qu'un sevrage énergétique. Continuer à faire croire, comme le fait l'Agence Internationale de l'Énergie, qu'il est possible de supprimer les émissions carbone en électrifiant le système énergétique mondial est un mensonge criminel. On ne peut miser sur les énergies renouvelables qu'en réduisant drastiquement la production et la consommation. Et cela nécessite des bouleversements majeurs que les élites du capitalisme mondialisé refusent de faire. »

Pour donner un ordre de grandeur, si l'on voulait électrifier l'ensemble du parc automobile d'un pays comme la Grande Bretagne, il faudrait utiliser 2 fois la production mondiale de cobalt, les 3/4 de celle de lithium, et la moitié de celle de cuivre. Et tout cela pour un secteur unique et pour un seul pays... Inutile de creuser plus loin la question, l'impasse de tels projets est assez criante. Soit il faudrait des décennies pour obtenir les matières premières suffisantes à l'électrification du système énergétique mondial, et donc ainsi rater le coche de la décarbonation, soit il faudrait extraire des quantités de manière pharamineuses partout dans le monde au prix d'aggraver encore plus les conséquences du changement climatique.



Car en effet, les mines jouent un rôle central dans plusieurs enjeux écologiques majeurs : le climat (par leur contribution aux émissions carbone, les mines si « vertes » qu'elles soient fonctionnent à l'énergie fossile), la perte de biodiversité (du fait de l'implantation de mines dans les zones les plus reculées du monde), la raréfaction des ressources (en premier lieu l'eau potable et les terres cultivables) et les risques sanitaires et environnementaux (étant donné l'ampleur des catastrophes industrielles qu'elles peuvent provoquer). Cela sans parler des conséquences sociales toutes aussi désastreuses : exploitation salariale, travail des enfants, assassinats d'opposants à ce type de projet, renforcement des conflits armés, conditions de vie détériorées des populations...

Là encore, quelques chiffres suffisent à montrer l'ampleur de la démesure : la teneur moyenne d'un gisement de cuivre est de l'ordre de 0,4 %, ce qui signifie que 99,6 % des roches extraites seront rejetées sous forme de déchets, de résidus extrêmement dangereux ou de boues stériles. Les conséquences de l'extractivisme ne sont pas maîtrisées : la pollution minière est irréversible, il n'est pas possible de décontaminer ce qui est déversé dans l'environnement. Mais les mines posent également le problème de l'accaparement de la ressource en eau : une grande mine de cuivre consomme en moyenne 110000 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Quand on sait que les 3/4 des sites miniers sont situés

dans des zones menacées par le manque d'eau, et que les conflits d'usage y sont déjà souvent prégnants, qu'en sera-t-il lorsque les périodes de sécheresses seront encore accrues par le réchauffement climatique ?

Évidemment, si l'industrie sait calculer au microgramme près la quantité de matière nécessaire à la fabrication d'un smartphone ou d'un alliage pour un Airbus, ce n'est pas ce type de préoccupation qui intéressent les prospecteurs... Il est plus commode de laisser aux populations locales concernées le soin de survivre au milieu de terres arides et polluées.

Des études montrent qu'il est prévu d'extraire plus de matières dans les vingt prochaines années que dans toute l'histoire de l'humanité, mais malgré cela, la question de l'« après-mine » – selon le terme consacré, n'est toujours pas considérée. De nombreux habitants confrontés à ces pollutions tentent de faire reconnaître le préjudice qu'ils ont subi et d'obtenir un minimum de mise en sécurité des territoires contaminés où ils

vivent. Mais la réponse des pouvoirs publics et des industriels demeurent dans la grande majorité des cas une minimisation des impacts environnementaux, quand ce n'est un déni pur et simple...

Célia Izoard nous montre dans son ouvrage que l'histoire du capitalisme est l'histoire d'une civilisation extractiviste. Elle nous incite à la réflexion en nous racontant comment est perçu le monde occidental venu piller depuis des siècles les ressources premières sur chaque continent. Le peuple autochtone amazonien Yanomami nomme ainsi les colons extractivistes les « mangeurs de terre »... Une métaphore éloquentes permettant sûrement de questionner un modèle de développement économique prédateur qui a été imposé sans concertation et de reconsidérer la part des usages qui relèvent du profit productiviste de celle des besoins essentiels de subsistance. S'opposer à l'industrie minière pour ce qu'elle incarne dans ses fondements profonds relève alors d'une nécessité des plus urgentes. [Fred]

## CONFÉRENCE

### Réalités de l'après-mine en France métropolitaine

organisée par l'association SystExt

**Samedi 17 mai 2025 à Anduze (30)**



- Présentation des résultats de l'étude menée par SystExt entre 2020 et 2025
- Table-ronde en présence de représentants de populations affectées par les pollutions minières

Avec la participation de :



- Pierre LEBROU, ingénieur géologue minier, chargé de projet, Association SystExt
- François SIMON, membre fondateur d'ADAMVM et président jusqu'en 2023, médecin à la retraite
- Jacques RENOUD, adjoint à la mairie de Couflens, co-président de l'association Stop Mine Salau



Ouverture des portes à 14:00  
Conférence de 14:30 à 17:00



Salle Rohan · Espace Pélico, 30140 Anduze



Informations détaillées au lien :  
<https://www.systext.org/node/2107>

Entrée libre



Plus de cinquante ans après la fermeture des dernières mines dans les Cévennes, la pollution demeure. Des habitants, parfois organisés en association, comme l'Adamvm, se battent pour que les préjudices qu'ils ont subi soient reconnus. Ce fut le cas récemment en février 2024 où une décision du Conseil d'État obligeait la société UMICORE à dépolluer une partie du site de Saint Félix de Pallières, cela après des années de procédures menées avec acharnement. Mais d'autres sites sont concernés (Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Saint Laurent du Minier...). Alors que les contaminations sont toujours présentes, que l'avenir proche nous réserve de sérieuses préoccupations autour de la ressource en eau, l'État voudrait ouvrir (ou ré-ouvrir) des sites miniers, notamment dans les Cévennes. Face à cette menace qui plane sur nos territoires, organisons-nous afin de ne pas laisser passer un second désastre !

**Une conférence organisée par l'Adamvm avec l'association Systext aura lieu le samedi 17 mai à Anduze (Salle Rohan, Espace Pélico, 2 rue Pelico) dès 14h** autour du thème de l'après-mine en France métropolitaine. Soyons présent.es !

# TOTALÉnergies au salon de l'agriculture ?

Comment aurait-on pu imaginer, il y a seulement 10 ans, que ces 2 mondes se rencontrent et aillent jusqu'à nouer des partenariats ?

**Qui est TotalEnergies ?** La multinationale de l'énergie, top 4 au niveau mondial, certes, mais il nous semble nécessaire de préciser un peu sur ses « prouesses ».

Oui, elle produit de l'« énergie verte », on y reviendra plus bas, mais, avant tout, chaque année sa production d'hydrocarbures augmente : avec un résultat net ajusté en hausse de 8% pour 2024, TotalEnergies prévoit 3 % d'augmentation de production pour l'année 2025, en particulier grâce aux cinq projets majeurs lancés en 2024 (Mero-2 et Mero-3 au Brésil, Anchor aux Etats-Unis, Fenix en Argentine et Tyra au Danemark) qui contribueront à la croissance de la production attendue pour 2025 (1), croissance confirmée par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) (2). Ce qui rassure les actionnaires qui ont déjà vu leurs dividendes, au titre de 2024, portés à 3,22 €/action, soit une hausse de 7,0% par rapport au dividende de l'exercice 2023.

Ajoutons à cela que ce groupe pétrogazier, « champion national » par excellence, est régulièrement accusé de ne payer aucun impôt dans l'Hexagone alors même qu'il affiche des bénéfices très confortables à l'échelle mondiale. Les chiffres le confirment... ils indiquent qu'en 2019, 2020 et 2021, et à nouveau en 2023, TotalEnergies n'a payé aucun impôt sur les sociétés en France. Même les années où TotalEnergies déclare un bénéfice en France et est effectivement censé payer l'impôt sur les sociétés, il semble y avoir toujours une raison pour laquelle le groupe arrive tout de même à réduire son ardoise finale. En 2022, sur un impôt sur les sociétés théoriques de 122 millions de dollars en France, TotalEnergies n'a versé au fisc que 19 millions. Rappelons que le groupe a affiché ces trois mêmes dernières années des profits historiques, de 14,2, 19,2 et 19,3 milliards d'euros (3).

Certes, TotalEnergies produit de l'énergie verte (panneaux solaires et éoliennes), mais qu'en est-il exactement ? De fait,

la production d'« énergies vertes » ne dépasse pas actuellement 10 % de la production totale (exploration, production - pétrole, gaz - raffinage, chimie) et vise 15 % à l'horizon 2030.

Et cette production, que TotalEnergies souhaite augmenter, vise à stocker l'électricité produite dans d'immenses parcs à batteries, 40 conteneurs sont prévus, nous confirme ainsi sa position de leadership européen dans le stockage stationnaire de taille industrielle. C'est un projet de stockage qui va contribuer 24h/24, 7j/7 aux besoins du réseau haute-tension de transport européen et belge et qui va compenser l'intermittence introduite par les énergies renouvelables et ainsi permettre leur développement (4).

**Tout cela nous emmène bien loin de l'agriculture !**

**Qu'est donc venu faire TotalEnergies au Salon de l'Agriculture ?**

En fait, la société avait besoin de mettre en lumière le protocole de coopération signé avec le syndicat des Jeunes Agriculteurs (notons au passage que la FNSEA avait déjà signé un partenariat avec Total en 2022 pour développer des projets visant à produire de l'électricité, du biométhane et des biocarburants(5)).

« Le nouveau cadre de coopération signé ce jour entre TotalEnergies et Jeunes Agriculteurs couvre les domaines suivants :

- Le développement de solutions énergétiques durables adaptées aux exploitations et aux filières agricoles (biogaz, agrivoltaïsme). Une installation photovoltaïque est dite « agrivoltaïque » lorsqu'elle est située sur la même parcelle qu'une production agricole (6).

- L'accompagnement de jeunes agriculteurs dans la mise en place de pratiques plus économes en énergie.

- L'innovation technologique via la mise en place de projets pilotes d'agri-énergies et leur suivi expérimental.

- Le financement de projets liés à la transition énergétique qui respectent les plans et contrats d'avenir élaborés par Jeunes Agriculteurs.

TotalEnergies et Jeunes Agriculteurs partagent une volonté commune d'apporter des solutions et outils adaptés aux enjeux et besoins des agriculteurs. (7) »

**Centrale photovoltaïque PUISSANCE 18,5MwC**

**Hébergeur :** ALES Agglomération SUD INGÉNIEUR  
ALES AGGLOMERATION  
Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet  
30100 ALES

**Maître d'ouvrage :** CS LACOSTE LAVABREILLE  
74 rue du Lieutenant de Montcabrier  
34356 BEZIERS

**Permis de construire :** PC 03028413A0002-01  
**En Mairie de :** ST MARTIN DE VALGALGUES  
**Accordé le :** 21/11/2016

**Superficie du terrain :** 24Ha  
**Puissance PV :** 18,5MwC  
**Hauteur maximum :** 8,42m

**AMO :** TotalEnergies Renouvelables F  
324 Rue Jean Dausset,  
84140 Avignon

**Structures :** HELIOWATT  
820 Av. des Bigos,  
34740 Vendargues

**Contrôle technique :** Qualiconsult Nimes  
494 Rue Maurice Schumann,  
30000 Nimes

**Electricité :** INEO Energies Nouvelles  
10 Impasse André Marestan  
31047 Toulouse

**Coordination sécurité :** Sincor Evolution  
3 rue Paul Tavernier  
77300 Fontainebleau

**Aménagement :** AXEL SUD  
201 Avenue du Gnl Leclerc  
30 150 Roquemaure

## Examinons d'un peu plus près ces assertions :

### > Développement des solutions énergétiques durables :

Dans le Gard, ce sont plus de 1.000 ha de terres agricoles qui sont déjà ou vont être sacrifiées pour produire de l'énergie qui servira à valoriser la transition énergétique voulue par nos élites capitalistes et qui bénéficiera en tout premier lieu aux actionnaires des différentes sociétés.

TotalEnergies n'est pas la seule qui en bénéficiera. Notons en particulier Voltalia, qui porte une grande partie des projets dans le Gard. C'est une société détenue par la famille Milliez présente aussi chez Auchan, Décathlon, Top Office, Jules, Boulanger, Kiloutou, ....

> *Accompagnement de jeunes agriculteurs dans la mise en place de pratiques plus économes en énergie.*

Il est certain qu'il va falloir convaincre, car demander aux agriculteurs de mettre de côté, en grande partie, leur activité agricole est plus du domaine de la supercherie. Probablement, l'argument du revenu sera prioritaire, mais alors il faudra se questionner si ces personnes garderont leur statut d'agriculteurs, auront-ils toujours droit aux prestations MSA, aides PAC, ..... ?

> *L'innovation technologique via la mise en place de*

*projets pilotes d'agri-énergies* : à partir d'une expérience de culture de nectariers dans la plaine de la Crau, TotalEnergies via son centre d'expertise Ombrea, souhaite accélérer le développement des solutions alliant production solaire et production agricole. Mais, à ce jour, aucun bilan réel coût/bénéfice n'a été fait.

> *Le financement de projets liés à la transition énergétique* : ce point est assez contradictoire avec le 2ème : en effet, le véritable objectif de la dite transition énergétique est bien une électrification généralisée de toute notre vie, que ce soit en termes de transports, de domotique, de communication, de formation .... et tout ceci avec une

augmentation régulière de la demande énergétique. Ce ne peut donc pas être compatible avec la mise en place de pratiques (agricoles probablement?) économes en énergie, comme affirmé dans l'objectif n°2.

**Mais, revenons à nos moutons** : l'agriculture, qu'est-ce c'est ? pour intéresser autant Total ?

Le dictionnaire indique que « l'agriculture est un ensemble de travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme »

Les projets d'agri-énergies peuvent-ils répondre à cette définition ? Tant qu'un bilan des productions agricoles placées sous panneaux solaires n'est pas sérieusement fait, il nous paraît hasardeux de l'affirmer.

Or, comme il était dit plus haut, l'objectif de TotalEnergies est avant tout de produire de plus en plus

d'énergie électrique, pour être un leader mondial. Alors la production agricole peut-elle parier sur de tels objectifs ? On sait bien que la terre, pour rester vivante, a besoin d'eau et de soleil, deux éléments essentiels dont elle sera privée sous les panneaux photovoltaïques. Et pensons aux agriculteurs qui, pour la plupart, font ce métier par amour de la nature et fierté de voir leurs productions maraîchères et fruitières s'épanouir au soleil, leurs troupeaux se repaître dans des prés verdoyants ?

Nous perdons une fois de plus le sens de la vie.

La France a besoin d'énergie ! On nous le ressasse quotidiennement sur les ondes, dans les journaux, sinon c'est la récession, la perte de compétitivité, une dégradation de l'image de notre pays au niveau international. Mais est-ce cela que nous voulons ? aller forer, creuser partout dans le monde à la recherche d'hydrocarbures ? envahir, s'appropriier les champs, les forêts de nos territoires, ici et ailleurs, pour y planter panneaux photovoltaïques et éoliennes ?

Alors que l'on pourrait avoir la plus belle image du monde avec de réels services publics, des campagnes verdoyantes et des rivières qui abreuvant les terres....



Parc photovoltaïque La Valabreille

Non, nous ne voulons pas contribuer à poursuivre la dévastation de ce monde, en croissance perpétuelle, pour satisfaire les appétits capitalistes.

Nous voulons garder nos capacités à vivre ensemble, et pour cela récupérer nos terres, l'eau dont nous avons tous besoin pour vivre, et décider de notre avenir.

[Jacqueline]

## Notes

1. <https://tinyurl.com/yc8rez3n>
2. <https://tinyurl.com/yerx8bun>
3. <https://tinyurl.com/mun7syek>
4. <https://tinyurl.com/4zdknm2m>
5. <https://tinyurl.com/2w27kchp>
6. <https://agrivoltaisme.fr/>
7. <https://tinyurl.com/2dumxbx3>

# État de droit, état du droit

« Nous ne nous arrêterons pas. **Je me fiche de ce que pensent les juges.** (...) » (Tom Homan, le responsable de la frontière et des expulsions dans l'administration Trump)

« Désolé, Elon : même l'expulsion des membres de gangs illégaux doit respecter l'Etat de droit. » (Éditorial, New York Post)

Ces propos rapportés dans *Le Monde* du 18 mars dernier résumant parfaitement le point de bascule où en sont les Etats-Unis alors qu'aux régimes autoritaires de longue date (Chine, Corée du Nord, Iran, Égypte...) s'ajoutent ceux qui ont glissé vers ce modèle dans le flux d'une vague autoritaire qui englobe désormais, parmi les acteurs internationaux de premier plan, l'Inde de Narendra Modi et la Turquie de Recep Tayyip Erdogan. L'Europe n'est pas épargnée par le flot. L'illibéralisme du Hongrois Orban inspire les extrêmes droites du continent. Les néofascistes sont au pouvoir en Italie.

D'autres sont sur une pente dangereuse y compris le nôtre.

En effet, même si la récente décision du tribunal administratif de Toulouse annulant l'autorisation environnementale de l'autoroute A69 a montré que la justice conserve son indépendance, et que force reste à la loi en France, des tentatives scandaleuses de passer outre se sont très vite manifestées, venant qui plus est de la part d'élus - de tous bords. ...

« Contester le fait qu'un juge puisse remettre en cause une décision de l'administration, c'est remettre en cause les fondements même de l'État de droit et de notre démocratie. Que des politiques et des parlementaires s'aventurent sur ce terrain-là, c'est extrêmement choquant et inquiétant », souligne Sébastien Mabile, avocat au barreau de Paris, dans *Reporterre* le 12 mars.

La proposition de « loi de validation de l'autoroute » portée par le député Philippe Bonnecarrère (divers droite) est une tentative de modifier l'état du droit de même nature que celles qui suivent désormais systématiquement les faits divers instrumentalisés à longue d'antenne sur les media bolloréens.

En revanche, la déclaration de Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, qui estime que l'État de droit n'est "pas intangible, ni sacré", est une attaque caractérisée contre un principe fondamental d'organisation de notre société qui garantit la démocratie ainsi que les droits et les libertés des citoyens.

Le professeur de droit constitutionnel Dominique Rousseau souligne la gravité de l'époque : « Nous sommes

dans un moment historique où il y a une tension entre deux formes d'Etat : l'Etat de droit, où être élu par le peuple ne suffit pas ; l'Etat brutal, comme on le voit avec Trump, où l'élection est censée donner tous les droits. » (1)

Quelques événements récents montrent à quel point cette tension est à l'œuvre en France également.

Ainsi des révélations (2) sur le scandale des eaux en bouteille : depuis 2021, plusieurs gouvernements ont manœuvré pour sauvegarder les intérêts commerciaux de Nestlé (y compris les sources Perrier de Vergèze, dans le Gard) et préserver une appellation d'eau minérale qui n'a plus de naturelle que le nom.

Contre l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), les préfets ont été « autorisés » à valider

un niveau de filtration contraire aux réglementations française et européenne, qui protège certes des contaminations bactériennes, mais pas des virus et qui surtout ne permet pas l'appellation d'eau minérale naturelle.

Comme le souligne un haut fonctionnaire qui a suivi le dossier :

« Cela pose un problème de démocratie car l'État a dévoyé la mission de ses propres services pour répondre aux exigences de Nestlé et sa balance commerciale. »

A l'inverse, des décisions de justice réaffirment la prééminence du droit sur les pressions poli-

tiques. C'est ce qui a permis à la « Marche nocturne féministe radicale » de se tenir le 7 mars dernier à Paris alors qu'elle avait été interdite par le préfet de police Laurent Nunez (*France Info*, 6 mars).

De la même façon un projet de mégascierie a été invalidé par le tribunal administratif en Corrèze, alors que les pouvoirs publics locaux avaient déjà exproprié les habitants des terrains convoités par l'entreprise pour son extension. (*Médiapart*, 10 mars 2025).

Une affaire beaucoup moins médiatisée que l'A69 qui s'est, elle, chargée d'enjeux politiques et même idéologiques puissants : l'état du droit et l'état de droit sont désormais des obstacles au maintien au pouvoir des dominants.

Pour Johann Chapoutot, spécialiste du nazisme, (*Les irresponsables. Qui a porté Hitler au pouvoir ? Gallimard*), « Dans un contexte de croissance baissière pour les pays anciennement industrialisés, il n'y a plus de moyens de satisfaire les exigences des rendements financiers délirants, alors on revient aux bonnes vieilles méthodes de prédation : on va donc, à l'extérieur, saisir des territoires et, à l'intérieur, détruire l'État social et l'État de droit afin de revenir à une domination sans partage du patronat ».



Pour Quinn Slobodian, (« Le Capitalisme de l'apocalypse ou le rêve d'un monde sans démocratie », Seuil), nous allons



vers « un capitalisme pur, débarrassé de toute contrainte démocratique et dominant un État minimal devenu une entreprise comme les autres ».

Pour Arnaud Orain, (Le Monde confisqué. Essai sur le capitalisme de la finitude, Flammarion), nous sommes désormais dans

« un monde où les élites pensent que le gâteau ne peut pas grossir. Dès lors, la seule manière de préserver ou d'améliorer sa position, faute d'un système alternatif, devient la prédation ».

Pour Célia IZOARD, venue le 15 février dernier à An-duze pour présenter son livre (« La ruée minière au XXIème siècle », Seuil), « la mine et les métaux sont devenus le deus ex-machina de la décarbonation. Une industrie accusée depuis des décennies par les peuples autochtones de la planète de génocide et d'ethnocide se positionne aujourd'hui en leader climatique. Cette nouvelle fonction salvatrice justifie la mise en place de régimes d'exception destinés à accaparer des terres restées collectives ».

Le débat qui a suivi son intervention a surtout exploré les capacités de lutte qui permettraient localement d'empêcher l'installation de mines en Cévennes. La question de l'état de droit comme condition de la lutte reste également essentielle.

Si, comme le soulignait Célia Izoard en introduction de son propos, nous avons pu penser ici que l'époque minière faisait partie du passé, c'est peut-être aussi parce que notre cadre institutionnel et juridique permet encore (même de façon imparfaite et malgré les attaques) à la volonté citoyenne de se faire entendre et respecter sans risquer sa vie.

C'est pourquoi il est si important de ne rien lâcher sur le principe essentiel de l'état de droit qui garantit contre l'arbitraire, borne la puissance de l'état (et c'est particulièrement important lorsque celui-ci est si évidemment au service des dominants), et permet d'expérimenter des formes de vie collective et autonome en dehors du marché et du capitalisme. [Marie Motto-Ros]

1. <https://tinyurl.com/2nmeu7rp>

2. <https://tinyurl.com/mpexcrjx>

## Domination

De tous temps les hommes de pouvoir ont eu le privilège de disposer du corps des femmes à leur gré dans ce qu'ils considéraient comme un cheptel de femelles, une propriété de fait, un étal de marchandise dans lequel ils pouvaient puiser à leur guise. On avait des esclaves (masculins et féminins), on avait des bergères mignonnes qui tapaient dans l'œil du prince errant. Séduites ou violées, quelle différence ? La résistance pouvait entraîner une mise à mort. Au nom du droit de cuissage sur les pucelles de son fief, le seigneur pouvait inscrire sa toute-puissance dans la chair d'un être de rang inférieur, en tirer plaisir, et qui sait, laisser une progéniture au couple, un premier enfant qui ne serait pas le fruit de leur union. Marque suprême de la domination.

Les formes, les modalités sont bien différentes aujourd'hui mais sur la pratique, il existe bien des persistances de ce comportement de suzerain. Les monarques jadis, des stars, des politiques aujourd'hui s'arrogent d'office des prérogatives sur le corps féminin. Leur position sociale ou professionnelle, leur aura, leur notoriété leur confèrent la conviction que nulle femme n'aurait l'outrecuidance de se refuser à eux.

Mao Zedong, même avachi et dégarni, n'avait qu'à lever le petit doigt pour trouver des maîtresses occasionnelles parmi de très jeunes filles. Plus que consentantes, asservies, idolâtres, s'offrant en cadeau sacrificiel au Grand Timonier. C'est dire aussi le degré de servitude que peut engendrer le pouvoir.

Camille Kouchner (1) relate que lors d'une visite au maître de Cuba avec une bande d'intellectuels de gauche, sa future mère, fine blondinette libérée, fut contactée par un messenger de Fidel Castro. Le chef avait fait son choix et l'invitait à passer la nuit avec lui. Elle accepta l'offre du Lider Maximo tant adulé, et se présenta au guichet...

Dans les années 90, j'ai connu à Eygalières des hôtes haut-placés de notre bon vieux Tonton moralisateur, qualifié de « chaud lapin » par ces mêmes personnes ou plus poliment de « grand séducteur » qui, outre la table et le couvert, lui offraient accessoirement une compagnie féminine pour la nuit lors de ses escapades dans les Alpilles. L'accueil « tout compris » du V.I.P. loin de ses foyers fait partie de la tradition.

Des années plus tard, Dominique Strauss-Khan ne s'est guère embarrassé de questions au sujet de l'employée d'hôtel qu'il contraignit à un acte sexuel. Il n'était manifestement pas habitué à ce qu'on lui résiste. En France, ce type de comportement semble ancré dans la culture. A tel point que Jack Lang prit la défense de DSK, soulignant « qu'il n'y avait pas mort d'homme », tandis que Jean-François Kahn rajouta une

couche d'abjection en déclarant qu'il s'agissait seulement « de trousser la domestique ». Il serait donc acceptable qu'un homme de statut prétendument supérieur abuse des femmes qui sont dans une position sociale de subordonnées. Diable DSK, chef du F.M.I. en lice pour la présidence... Ce serait un honneur pour cette humble préposée de lui accorder une petite friandise coquine juste avant de prendre l'avion ! Sauf que sa libido en ébullition lui fit oublier qu'il se trouvait aux États-Unis (très à cheval sur ces sujets), et qu'il était Français. Il y a des frasques qui coûtent cher.

L'actrice Emmanuelle Debever, qui n'avait que 19 ans à ce moment-là, est l'une des premières à avoir porté plainte contre l'acteur. Le prédateur avait choisi une victime dont il savait qu'elle était dans l'obligation d'accepter ses gestes abusifs si elle voulait avancer dans la profession. Il n'aurait pas jeté son dévolu sur la « Grande Catherine » !

Que l'on ne nous parle pas de dissocier l'artiste de la personne ! Il n'y a qu'un individu, qui agit en toute conscience, responsable de ses actes, qui ne se dédouble pas. Cet exercice de contorsion mentale vise en réalité à fournir des passe-droits aux mâles agresseurs. On a déjà tenté le coup avec Roman Polanski. Son talent incontestable ne saurait lui servir d'excuse à des actes de viol. La fumeuse comparaison avec le personnage de « Dr Jekyll et M. Hyde » ne rime à rien.

Le sort reversé à la parole qui dénonce est calqué sur le rapport dominant - subordonné, supérieur - subalterne, maîtres - valets. Qui va-t-on croire ? Celui qui est issu d'une classe sociale dite « supérieure », celui qui aura le soutien de ses pairs, des appuis politiques et de redoutables avocats. Les notables savent se serrer les coudes.

Va-t-on écouter la soubrette dont le patron abuse ? La jeune fille au pair harcelée ? L'employée qui repousse les avances de son directeur ? La débutante qui subit des attouchements durant des scènes de tournage ? Sûrement pas. La victime qui a osé dénoncer subira en retour un lot de pièges, de fausses accusations, de dénigrement, jusqu'au licenciement final ou à la démission.

Depuis le mouvement #MeeToo les lignes ont-elles bougé ? La réponse mériterait plusieurs essais. Il est clair que la chute d'Harvey Weinstein, le roi d'Hollywood, a déclenché un véritable séisme dans le monde du cinéma, puis du sport. Le retard à l'allumage de la France n'a rien de surprenant dans une société imprégnée par le machisme dans ses plus hautes sphères, y compris la Justice. De fortes voix réactionnaires (et pas seulement des hommes), se sont chargées de montrer les féministes comme des mégères frustrées qui ne cherchaient qu'à abattre la gent masculine. Selon leur discours rétrograde,



Ici, l'affaire serait sans doute passée inaperçue, étouffée vite fait, moyennant argent et discrédits jetés sur la victime. Comme on a classé rapidement la plainte à l'encontre de Gérald Darmanin, ministre postulant. Damien Abbad, lui, ex-élu, objet de six plaintes déposées par des femmes, a nié les faits et s'en sort pas mal pour l'instant. Il est actuellement mis en examen pour une tentative de viol, les cinq autres plaintes ayant abouti au statut de « témoin assisté », sans conséquence pénales.

Un brillant acteur comme Gérard Depardieu, amateur de blagues salaces, de provocations sexistes, de « jolis bouts de viande » (2) pouvait tout se permettre avec de jeunes actrices aspirant à percer dans ce métier où les hommes jouissent de pouvoirs illimités. Il pouvait poser sa grosse paluche en toute impunité à un endroit intime d'une jeune actrice pendant le tournage d'un film (Danton, 1982 ).

l'homme serait, par essence, un chasseur conquérant. Le postulat essentialiste qui s'appuie notamment sur le principe d'une supposée « nature féminine passive » opposée à une « nature masculine active » est un des marqueurs les plus flagrants du sexisme.

Une commode croyance propage également l'idée que le « non » féminin ne serait qu'un jeu, une fausse résistance, un simulacre. Cette affirmation sape net la notion de consentement et légitime l'usage de la force. A ce sujet, les propos tenus en 1978 par l'acteur aux multiples récompenses sont édifiants. Depardieu évoque son « premier viol » dans un bus, et poursuit : « La violence n'est pas commise par ceux qui perpètrent l'acte mais par les victimes elles-mêmes. Les filles voulaient être violées. Je veux dire, le viol ça n'existe pas »(3).

La récente victoire de Gisèle Pellicot, âprement, douloureusement arrachée, a ouvert une brèche. Il s'agit maintenant de ne pas la limiter à une victoire ponctuelle du féminisme mais au contraire de l'insérer dans une lutte globale qui nous concerne tous, hommes, femmes, enfants, pour le droit d'être respectés en tant qu'êtres humains libres.

[Danielle]

### Notes

1. « La familia grande », Seuil, janvier 2021.
2. Paroles destinées aux hôtes lors de la promotion de son film « Astérix aux Jeux Olympiques » en 2008.
3. Gérard Depardieu dans le magazine américain « Film Comment », rapporté dans Le Midi Libre en décembre 2023. Par la suite, face à la polémique, il a contesté avoir tenu ces propos.

---

## Spectacle « Prévert-mords-ou-vif »

en soutien à l'épicerie multiservices « Chez Mialet »

samedi 19 avril au foyer Montplaisir à Mialet, 19h



# Prévert mords ou vif



Gille Crépin.....Interprétation et chant  
Serge Dangleterre .....Mise en scène  
Kham-Lhane Phu.....Collaboration artistique

Face aux mesures prises par la Mairie pour restreindre l'activité de l'association Chez Mialet, voire l'étouffer, l'artiste Gille Crépin qui habite en Cévennes, offre son spectacle créé pour le festival d'Avignon.

Gille Crépin auteur, conteur et musicien, se définit comme « Tisseur de récits ». Il présente un spectacle à Avignon chaque année.

Prévert-mords-ou-vif, Rebelle et engagé, celui qui proclamait qu'il n'était pas un poète a laissé une trace unique dans notre langue. Témoin des mouvements les plus importants du 20e siècle, il fut l'ami de Breton, Queneau, Picasso ou Vian. Il reste un artiste qui sut être libre dans ses choix comme dans ses vers. Ce spectacle exalte, en textes et chansons, les valeurs et la langue de celui qui fut toujours du côté des opprimés. Il est urgent d'entendre Prévert de nouveau. Il est d'une actualité évidente. Des textes engagés, étranges ou impertinents nous intéressent particulièrement.

Le but est de présenter des textes de Jacques Prévert en s'attachant à des côtés moins connus du grand public. Cela nous a semblé être la meilleure manière de rendre hommage à l'auteur et à l'influence décisive qu'il eut sur son époque, influence qui

perdure aujourd'hui sur bien des aspects. Un discret fil chronologique permettra dans un premier temps de faire ressentir aux spectateurs ce qui a influencé l'auteur dans deux de ces caractéristiques évidentes, le pacifisme et l'anti-cléricalisme avec des textes comme : Le temps des noyaux, Je vous salis ma rue ou encore Pater noster.

Des textes qui ont eu leur heure de gloire mais qui sont parfois un peu oubliés aujourd'hui ont également été choisis: Histoire du cheval, Adrien ou La grasse matinée.

**Spectacle tout public recommandé à partir de 11 ans . Durée 1h ; Entrée libre contribution au chapeau.**

**Boissons et petite restauration seront disponibles après le spectacle.**

(Annonce proposée par Pierre).

# INNOCENCE

Un film de Guy Davidi

Danemark, Israël, Finlande, Islande, 2022, 100mn

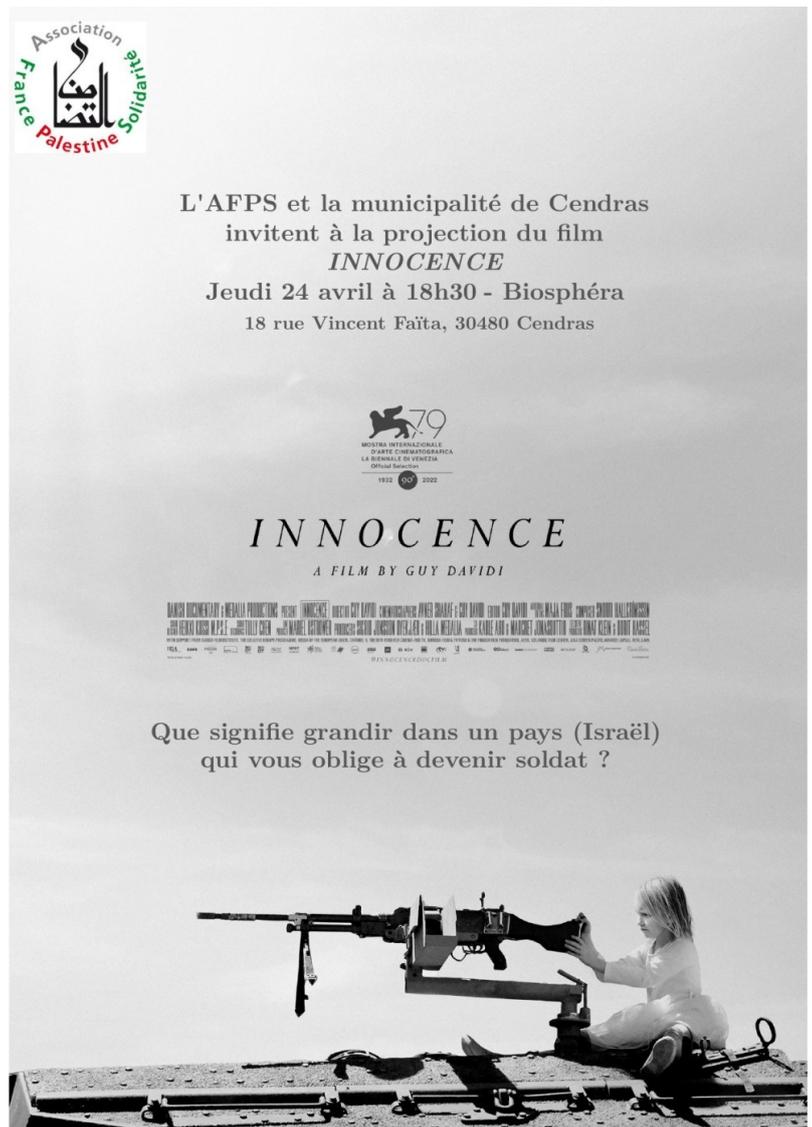
« Une bonne histoire est essentielle pour légitimer l'utilisation de la force militaire. C'est pourquoi les armées ont besoin d'une forte promotion et Israël est un pays modèle dans la promotion de ses entreprises militaires.

Nous avons colonisé, occupé et envahi avec succès, et nous n'avons fait que devenir plus forts et mieux acceptés parmi les nations.

Notre histoire de Juifs persécutés et notre démocratie éclairée sont toutes deux utilisées dans notre solide kit de relations publiques. Mais avant de présenter notre histoire au monde, nous devons la présenter à nos enfants. Alors que la corruption morale liée à l'apartheid prospère, éviter le service militaire devient une menace. Pour certains enfants, nous offrirons des avantages, pour la plupart, nous vendrons des promesses fictives.

Chaque enfant est sélectionné pour servir sous une pression supportable et une quantité ajustée d'exposition à la violence. « Innocence » raconte l'histoire d'enfants qui ont résisté à l'enrôlement mais ont capitulé. Leurs histoires n'ont jamais été racontées car ils sont morts pendant leur service. À travers une narration basée sur leurs journaux intimes, le film dépeint leur tourment intérieur. Il entremêle des images militaires de première main, des moments clés de l'enfance jusqu'à l'enrôlement et des vidéos personnelles des soldats décédés dont les histoires sont passées sous silence et considérées comme une menace nationale. »

**Guy Davidi**



AFPS – [contact@afpscevennes.org](mailto:contact@afpscevennes.org) – 0669460478

Envoyez-nous vos contributions et remarques. Contact: [episodecevenol@laposte.net](mailto:episodecevenol@laposte.net)  
<https://episodecevenol.noblogs.org/>

Ne pas jeter sur la voie publique S. V. P.